

# Section 3 : introduction au secteur communautaire et aux Trois Principes



Le Theni District Positive Network se rencontre pour discuter, échanger et s'appuyer, Inde

## 3.1. Comment le secteur communautaire est-il lié aux Trois Principes?

Le secteur communautaire est très peu intervenu dans le processus initial d'élaboration des Trois Principes.

Cependant, avec le temps, il s'est progressivement engagé davantage, bien que les expériences de mise en œuvre de ces principes restent mitigées. En effet, dans certains contextes, le secteur reste en dehors des actions ou a été coopté comme un prolongement de l'État et exclu du processus décisionnel. Dans d'autres pays, cela a abouti à une centralisation excessive des fonds et du pouvoir entre les mains du gouvernement, d'où un affaiblissement des Trois Principes, qui sont destinés à permettre une meilleure coordination et un partenariat plus fort.

Nombreux sont ceux qui, dans le secteur communautaire, pensent que les Trois Principes pourraient consolider les efforts consentis au cours des dernières décennies en faveur du renforcement de l'implication, pourvu qu'ils soient appliqués de manière adéquate. Ils peuvent entre autres permettre d'avoir plus d'influence sur les actions nationales de lutte contre le VIH/SIDA et de renforcer les systèmes garantissant une représentation plus efficace du secteur communautaire.

Pour d'autres, en revanche, les principes sont entourés de trop de confusion. Ils s'interrogent sur la véritable signification de ces principes, la façon dont ils doivent être mis en pratique ainsi que la manière dont ils sont censés améliorer la réponse au VIH/SIDA et le soutien aux communautés. Nombreux sont ceux qui, dans le secteur, ont connu des problèmes liés aux approches de coordination non conformes aux principes directeurs. [Voir l'encadré 3]

### Encadré 3 : Avantages et risques liés aux Trois Principes pour le secteur communautaire

Avantages (si les principes sont correctement appliqués)	Risques (si les principes ne sont pas correctement appliqués)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en valeur les points forts particuliers au secteur communautaire et sa contribution cruciale aux réponses apportées au VIH/SIDA.</li> <li>• Offrir un outil de plaidoyer pour une totale implication du secteur communautaire dans la gestion de l'action nationale contre le VIH/SIDA, et plus de ressources pour le secteur, notamment dans ses activités de coordination.</li> <li>• Promouvoir des cadres d'action basés sur les besoins réels, notamment ceux des groupes marginalisés.</li> <li>• Encourager les gouvernements à réaliser les objectifs des accords internationaux soutenus par le secteur communautaire.</li> <li>• Permettre au secteur d'intensifier rapidement ses efforts (grâce à son influence sur les plans nationaux et à l'accès aux leçons et ressources mondiales).</li> <li>• Donner au secteur une motivation supplémentaire à mettre au point des systèmes de représentation plus démocratiques et plus solides.</li> <li>• Offrir un forum pour aborder les obstacles à une action efficace du secteur communautaire sur le VIH/SIDA, tels que les problèmes liés au financement.</li> <li>• Assurer un renforcement des capacités plus systématique et à la mesure des besoins du secteur.</li> <li>• Rectifier les distorsions du suivi-évaluation (dues à la différence entre les systèmes nationaux et celui du secteur communautaire), susciter l'acceptation des données communautaires qualitatives et quantitatives et assurer la cohérence du suivi par les communautés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restreindre l'indépendance du secteur communautaire et de son rôle de vigile.</li> <li>• Utiliser la diversité du secteur communautaire comme moyen et prétexte pour limiter son implication.</li> <li>• Contribuer à des réponses nationales au VIH/SIDA exclusivement menées ou dominées par le secteur public.</li> <li>• Créer d'un « monstre », avec une autorité de coordination trop grosse pour fonctionner, réduisant au silence le secteur communautaire et faisant du gouvernement le principal canal du financement.</li> <li>• Encourager un rythme de travail qui ne laisse pas au secteur le temps de consulter ses bases.</li> <li>• Aboutir à une implication symbolique, avec des représentants de la communauté servant seulement de faire-valoir.</li> <li>• Souligner les défis de la représentation du secteur communautaire, tels que des processus de sélection où les donateurs et le gouvernement choisissent les représentants.</li> <li>• Limiter le suivi-évaluation à des données « officielles » et négliger les résultats quantitatifs et qualitatifs des communautés. Mener aussi les groupes communautaires à devoir faire rapport aussi bien sur les indicateurs standardisés que sur ceux des différents donateurs.</li> </ul> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">(Source : adapté du document intitulé <i>Civil Society and the 'Three Ones'</i>, Conseil international des organisations d'action contre le SIDA et Alliance internationale contre le VIH/SIDA.)</p>

Les directives ont pour but de permettre au secteur communautaire de gérer les risques liés à la mise en œuvre des approches de coordination non basées sur les Trois Principes. Elles visent en outre à tirer le meilleur profit des avantages que réserve une application efficiente des principes aussi bien aux membres du secteur qu'à la réponse nationale au VIH/SIDA.

## 3.2 Pourquoi le secteur communautaire doit-il être impliqué ?

Le secteur communautaire est le plus proche de l'action contre le VIH/SIDA. Trop souvent, ses membres (individus ou groupes) sont le véritable lien qui peut maintenir les réponses collées à la réalité locale de l'épidémie, assurant le soutien quotidien à la prévention des infections au VIH, à la prise en charge des personnes vivant avec le SIDA et à la mobilisation des réponses individuelles.

À ce titre, l'implication du secteur communautaire dans la mise en oeuvre des Trois Principes est vitale. Sa contribution peut aider à faire en sorte qu'un cadre d'action convenu contre le VIH/SIDA, une autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA et un système de suivi-évaluation national soient développés et mis en place avec plus d'efficacité et d'efficience. [Voir l'encadré 4]

### Encadré 4 : Avantages de l'implication du secteur communautaire pour les réponses nationales au VIH/SIDA

L'implication du secteur communautaire peut aider à assurer que les réponses nationales sont :

- **Basées sur les besoins réels et stratégiquement orientées.** En effet, le secteur communautaire comprend les besoins des personnes les plus affectées. Son expérience pratique et son savoir-faire technique sont très utiles dans la détermination des services et du soutien qui vont faire la différence. Le secteur a des liens particulièrement forts avec les groupes marginalisés – qu'il intègre –, qui sont des éléments clés de la dynamique du VIH/SIDA et que les autres secteurs sont souvent incapables de toucher effectivement ou peu disposés à le faire.
- **De grande envergure, souples et adaptées aux crises.** Le secteur communautaire peut souvent atteindre et amener à s'engager des individus, groupes et communautés très divers, dont ceux se trouvant dans les zones les plus éloignées et qui ne sont généralement pas impliqués dans les actions contre le VIH/SIDA. À ce titre, il reconnaît plus rapidement les changements de l'environnement local et de l'épidémie, et y réagit plus promptement en réadaptant ses approches et priorités. D'autre part, il réussit souvent à poursuivre ses interventions dans des situations extrêmes telles que la guerre, alors que les activités officielles de l'État deviennent impossibles à mener.
- **Novatrices et efficaces.** Le secteur communautaire a mis au point des réponses inédites et risquées face au VIH/SIDA, souvent dans des situations difficiles et avec peu de ressources. Nombre de ces réponses ont été minutieusement suivies et améliorées au fil des ans pour devenir des exemples de bonnes pratiques reconnues à l'échelle mondiale.
- **Ni discriminatoires ni stigmatisantes.** Le secteur communautaire est le mieux placé pour mobiliser les actions contre les attitudes et comportements stigmatisants en s'attaquant aux causes profondes ancrées dans les communautés. D'autre part, il est souvent prêt à découvrir et à combattre les politiques et pratiques discriminatoires.
- **Basées sur le respect des droits.** Le secteur communautaire a été au premier plan de la promotion des approches basées sur les droits dans la lutte contre le VIH/SIDA, surtout celles qui respectent et protègent les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les autres groupes marginalisés.

*Encadré 4, suite*

- **Participatives.** Le secteur communautaire a été le pionnier des approches privilégiant la responsabilisation en encourageant la participation d'un ensemble varié d'individus, de groupes et d'institutions à tous les stades et niveaux des réponses.
- **Transparentes et responsables.** Le secteur communautaire a une expérience toujours plus grande dans l'utilisation de systèmes lui permettant d'assurer le respect de l'éthique et le sens de la responsabilité dans ses interventions, et de se poser en vigile, amenant les autres secteurs à être comptables de leurs actions.
- **A bon rapport coût-efficacité.** Le secteur communautaire est habitué à mettre à profit les ressources limitées grâce à des approches à bon rapport coût-efficacité qui permettent d'optimiser et de compléter les ressources locales existantes.



Image 1 : Professionnelle du sexe, Inde ; Image 2 : Formateur en lutte contre le VIH/SIDA faisant la démonstration de l'usage du condom, Mozambique ; Image 3 : Les communautés participent à l'inauguration des services du projet ACER, Zambie. © 2006 IHAA

### 3.3 Qu'entend-on par participation active et concrète du secteur communautaire ?

La participation active et concrète du secteur communautaire dans les organes et processus nationaux de coordination se reconnaît à travers des caractéristiques précises détaillées dans la Partie B de ces directives. En résumé, tous les secteurs doivent :

- Considérer la participation comme un droit qui suppose des responsabilités.
- Être en mesure de participer légalement et en toute sécurité.
- Avoir suffisamment de représentants pour influencer les organes et processus concernés, à tous les niveaux.
- Avoir une représentation large et équilibrée.
- Avoir un mécanisme interne de coordination efficace et doté de ressources.
- Avoir accès à des renseignements exacts et à de l'assistance technique.
- Travailler de manière professionnelle et promouvoir ainsi une culture de l'équité et de la transparence.
- Préserver leur indépendance et assurer un rôle de vigile des autres secteurs.
- Appliquer les bonnes pratiques de leur secteur.
- Travailler à un rythme réaliste et efficient.
- Travailler dans le sens des engagements internationaux sur le VIH, le SIDA et le développement.
- Assurer une appropriation, une responsabilité et un engagement partagés.

### 3.4 Que peuvent faire les différentes parties prenantes pour appuyer la participation active et concrète du secteur communautaire ?

Toutes les parties prenantes peuvent apporter une contribution à la participation active et concrète du secteur communautaire. [Voir l'encadré 5]

#### Encadré 5 : Exemples d'appui à la participation du secteur communautaire dans les Trois Principes

Gouvernement	Donateurs/ONU	Secteur communautaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engager à une collaboration multisectorielle réelle, basée sur un partage des pouvoirs et des ressources.</li> <li>• Promouvoir la compréhension par les responsables du rôle, des principes, de la diversité et des manières de travailler du secteur communautaire.</li> <li>• Analyser et optimiser les contributions que toutes les parties prenantes, y compris le secteur communautaire, peuvent apporter aux regroupements multisectoriels nationaux.</li> <li>• Apprécier à sa juste valeur le travail pratique et unique des communautés, tel que le suivi qualitatif et la prestation de services aux groupes marginalisés.</li> <li>• Permettre au secteur communautaire de développer ses réseaux légalement et librement, et de se poser en vigile indépendant.</li> <li>• Aider au renforcement des capacités du secteur communautaire par l'octroi de fonds et d'experts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des fonds pour l'implication du secteur communautaire par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement des capacités des représentants;</li> <li>- le renforcement des réseaux;</li> <li>- des activités de consultation et de communication.</li> </ul> </li> <li>• Aider à la réalisation d'un consensus au sein du secteur, au lieu de s'engager dans des pratiques de « financer pour diviser ».</li> <li>• Organiser des activités accessibles à l'ensemble du secteur communautaire en offrant et en utilisant des outils participatifs en langues nationales.</li> <li>• Être prêt à changer ses propres pratiques (ex. : en respectant le système de S&amp;E accepté de tous et en ne demandant pas aux groupes de faire des rapports sur des indicateurs supplémentaires).</li> <li>• Amener le gouvernement à lever les obstacles auxquels se heurte le secteur communautaire, tels que les goulots d'étranglement dans les mécanismes de financement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être ouvert à une collaboration multisectorielle réelle, même si cela demande des compromis.</li> <li>• Être prêt à assumer le rôle de chef de file dans les groupements nationaux plutôt que d'agir comme simple participant.</li> <li>• Être honnête quant au manque de capacités et s'engager à mobiliser des ressources pour combler ces lacunes.</li> <li>• « Mettre de l'ordre dans sa propre maison » (ex. : se doter de systèmes démocratiques solides pour la sélection de ses représentants).</li> <li>• Être prêt à travailler en toute transparence (ex. : en contribuant à la collecte de données de suivi pour la base de données nationale).</li> <li>• S'engager à construire un consensus aussi bien au sein du secteur communautaire qu'avec d'autres secteurs.</li> <li>• Équilibrer la dynamique complexe d'appartenance aux processus nationaux de coordination et leur rôle de vigile.</li> </ul>



Au marché, une troupe de théâtre joue une pièce éducative sur le VIH, Zambie

Pour faire de l'implication une réalité, chaque secteur peut mener des actions précises au sein des processus nationaux de coordination, relativement à chacun des Trois Principes. Ces actions sont définies dans la **Partie B** de ces directives.

Le secteur communautaire et les autres parties prenantes peuvent également mener des actions destinées à créer un environnement favorable et les capacités nécessaires à leur implication. Il convient de souligner que la faisabilité et l'utilité de ces actions vont varier d'un pays à l'autre. Différentes actions essentielles sont présentées dans les **Fiches d'action** contenues dans les présentes directives.

- Fiche d'action ① Engager l'action, définir le secteur communautaire et rechercher le consensus
- Fiche d'action ② Définir les rôles, responsabilités et critères de sélection des représentants du secteur communautaire
- Fiche d'action ③ Choisir les représentants du secteur communautaire
- Fiche d'action ④ Évaluer et renforcer les capacités d'appui à la participation du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑤ Représenter le secteur communautaire de manière efficace et promouvoir ce rôle
- Fiche d'action ⑥ Collecter des fonds pour l'implication du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑦ Promouvoir la participation du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑧ Améliorer la communication au sein du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑨ Améliorer les consultations au sein du secteur communautaire
- Fiche d'action ⑩ Travailler en partenariat et instaurer la compréhension mutuelle
- Fiche d'action ⑪ Suivre attentivement les progrès et jouer le rôle de vigile indépendant